

2014-2015



GUIDE DE LA RENTRÉE des Pavillons-sous-Bois



> Petite enfance



> Scolarité



> Loisirs



> Culture



> Sport



ATOUT SPORTS ET LOISIRS

DE 12 À
17 ANS

Ouvert pendant les vacances scolaires

NOMBREUSES ACTIVITÉS ET SORTIES

Lieu : Salle Jean Moulin
de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h30

INSCRIPTIONS SUR PLACE, LES JOURS D'OUVERTURE



CONTACT : SERVICE JEUNESSE ET SPORTS DE LA VILLE 01 48 02 75 73

ACCÉDER AU MENU ACCÉDER AU CONTENU ACCESSIBILITÉ CONTACT

les-pavillons-sous-bois.fr

CONNEXION

Accueil La Ville La Mairie Famille & éducation Culture, associations & sports Solidarité & santé Cadre de vie Contact



À la Une

Forum des associations

La nouvelle passerelle piétonne sur le can...

Prévention canicule

Opération tranquillité vacances

Vous êtes ?



À voir aussi

Inscriptions scolaires

Infos logement

Collecte des déchets

Louez la salle Jean Moulin

www.les-pavillons-sous-bois.fr • mairie@lespavillonssousbois.fr



Pour vous accompagner dans la recherche d'informations utiles pour vos enfants, je vous propose la nouvelle édition du guide de la rentrée.

Cette année revêt un caractère particulier avec la mise en place, malgré notre profond désaccord quant à son organisation, de la réforme des rythmes scolaires qui prévoit le passage à la semaine de quatre jours et demi.

Vous trouverez, dans ce guide, toutes les modifications que nous avons dû apporter à l'organisation des temps scolaires et périscolaires.

Relevons aussi les bonnes nouvelles, avec l'aboutissement de plusieurs projets : l'ouverture de l'école élémentaire Julie-Victoire Daubié dans les anciens bâtiments du collège Anatole France, la création d'une école maternelle qui conservera le nom de Jean-Macé et verra le jour dans des locaux rénovés, la reprise des activités sportives dans le gymnase Léo Lagrange à l'issue des travaux.

Le nouveau collège Anatole France, situé sur les bords du Canal, à proximité de l'école Jules Verne, accueillera les élèves dès la rentrée.

Toutes ces nouveautés ont été intégrées dans ce guide afin de faciliter vos démarches. Comme vous pourrez le constater, les associations culturelles et sportives de la Ville ont su adapter leur organisation, tout en garantissant un choix très large d'activités.

J'espère que ce guide vous donnera toutes les informations nécessaires au bon déroulement de cette nouvelle année et je souhaite, à chacun d'entre vous, parents et enfants, une excellente rentrée !

Philippe Dallier
Sénateur-Maire

✓ Sommaire

Edito 3

Vos interlocuteurs 4

Petite enfance 6

- L'accueil des enfants de 0 à 3 ans

Scolarité 8

- La ville et l'éducation
- Les écoles
- L'accueil du matin et du soir
- La restauration scolaire
- Les études dirigées
- L'accompagnement à la scolarité
- La facturation
- Les adresses utiles

Loisirs 16

- L'accueil de loisirs
- Les centres de vacances
- Les tarifs

Culture 19

- La Bibliothèque municipale
- Le Conservatoire Hector Berlioz
- Le CECAS

Sports 23

- Les équipements sportifs
- Les associations sportives

✓ Vos interlocuteurs

Les services municipaux

Mairie des Pavillons-sous-Bois

✉ Place Charles-de-Gaulle

☎ 01 48 02 75 75

☎ 01 48 02 75 00

Courriel :

mairie@lespavillonssousbois.fr

Site Internet :

www.les-pavillons-sous-bois.fr

Mairie Annexe

Maison des Services Publics

Claude Erignac

✉ 1, allée de Berlin

☎ 01 48 02 75 47

Ouverture du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 (excepté pendant les vacances scolaires : 12 h) et de 13 h 30 à 18 h.

Le service Population – Etat-civil, à la mairie, est ouvert le samedi matin et fermé le lundi matin.

Service Enseignement – Jeunesse – Sports

Place Charles-de-Gaulle

✉ Bureau n° 7 de l'Hôtel de ville

☎ 01 48 02 75 30 + 31/26

Permanence le jeudi de 18 h à 19 h (excepté pendant les vacances scolaires).

Fermé le lundi matin et le 2^e lundi de chaque mois toute la journée.

Conservatoire Hector Berlioz

✉ 77-79 allée Danielle-Casanova

☎ 01 41 55 17 60

Bibliothèque municipale

✉ 8, allée Robillard

☎ 01 48 47 95 54

Vos élus

Philippe DALLIER

Sénateur de la Seine-Saint-Denis

Maire des Pavillons-sous-Bois

Permanence téléphonique

le **1^{er} mercredi de chaque mois** de
18 h 30 à 20 h 30 (excepté au mois d'août)

01 48 02 75 94

Katia COPPI

1^{re} Adjointe au Maire, déléguée
à l'Éducation et aux Activités Périscolaires
(3-11 ans)

Conseillère Générale

Annick GARTNER

3^e Adjointe au Maire,
déléguée à la Petite Enfance et
à la Dépendance

Sophie DUBOSC

5^e Adjointe au Maire, déléguée au Sport
et à la Jeunesse (12-18 ans)

Serge DELRIEU

Conseiller municipal, délégué à la Culture
et à la Communication



✓ Petite enfance

L'accueil des enfants de 0 à 3 ans

✓ Inscriptions

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants doivent prendre contact avec le secrétariat de la structure **Les Petits Voyageurs**, par téléphone au **01 48 96 28 11**.

Les inscriptions sont enregistrées à partir du 6^e mois de grossesse.

Les documents à fournir (photocopies) :

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- dernier bulletin de salaire ou un justificatif de revenus
- justificatif de domicile récent
- pièce d'identité des parents

Les accueils sont ouverts du lundi au vendredi, pour un accueil permanent ou occasionnel. Ils ferment 3 semaines au mois d'août, 1 semaine à Noël et deux jours pour des formations pédagogiques.

✓ Attribution des places

La Commission d'Admission aux Modes d'Accueils (CAMA) gère l'attribution des places qui est réalisée par ordre chronologique des inscriptions sur la liste et en tenant compte, dans la mesure du possible, du choix des parents concernant le lieu d'accueil souhaité.

Nouveau : cette année, la Ville a fait évoluer la procédure de renouvellement d'inscription.

Désormais, après chaque Commission d'Admission aux Modes d'Accueil, un numéro de rang est communiqué auprès de chaque parent ayant rempli un dossier de demande de place en crèche, afin de mieux suivre l'évolution de leur demande.

C'est la date d'inscription qui détermine le

placement dans la CAMA du groupe d'âge auquel l'enfant est rattaché, tant que la demande est reconfirmée dans les délais impartis.

En cas d'interruption de relance, c'est la date de relance qui sert à établir le rang.

Afin de faciliter cette procédure, la demande de relance est désormais réalisable sur le site Internet de la ville : www.les-pavillons-sous-bois.fr rubrique Vos demandes en ligne.

✓ Fonctionnement

La direction et les auxiliaires de puériculture articulent des projets autour de l'éveil de l'enfant et de son développement dans le respect du rythme de chacun. Les bébés (dans l'année de naissance), les moyens (entre 1 et 2 ans) et les grands (2 à 3 ans) peuvent être accueillis au sein d'un même petit groupe, nommé « les petites familles », ou peuvent être regroupés par tranches d'âges.

Une attention particulière est portée à la qualité des repas servis aux enfants en tenant compte des recommandations d'équilibre alimentaire et des quantités recommandées.

✓ Structures d'accueil

Multi accueil Les Petits Voyageurs
Place Oissey-Forfry
Tél. : 01 48 96 28 11
Directrice : Aurélie N'Go

- Accueil collectif, pour les enfants de 10 semaines à 3 ans (jusqu'à l'entrée à l'école) de 7 h à 19 h
- Accueil occasionnel de 8 h 30 à 12 h 30 ou de 13 h 30 à 17 h 30

Capacité : 62 places dont

- 35, en accueil permanent à temps complet

✓ Petite enfance

- 20, en accueil permanent à temps partiel
- 5, en accueil occasionnel
- 2, en accueil familial à temps complet

Multi accueil Georges Pompidou 89, avenue Aristide-Briand

Tél. : 01 48 49 70 07

Directrice : Sonia Dezalais

- Accueil collectif, pour les enfants âgés de 12 mois à 3 ans de 7 h 45 à 18 h 15.

Capacité : 8 places à temps plein ; 3 places à temps partiel

- Accueil occasionnel, pour les enfants âgés de 12 mois à 4 ans par demi-journée de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Capacité : 12 places, pour environ 100 inscrits.

Crèche municipale Les Berceaux de l'Ourcq 31, avenue du Général-Leclerc

Tél. : 01 48 49 98 24

Directrice : Nathalie Jolly

- Accueil collectif, pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans de 7 h à 19 h

Capacité : 80 places en accueil collectif ; 2 places en accueil familial à temps complet.

Crèche départementale Marcellin-Berthelot Allée Marcellin-Berthelot

Tél. : 01 48 48 36 30

Directrice : Véronique Maginet

Accueil collectif géré par le département.

- Accueil collectif pour les enfants de 2 mois et demi à 3 ans du lundi au vendredi de 7 h à 18 h 45

Capacité : 45 places

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) : La Parent'aile Place Oissery-Forfry

Tél. : 01 48 47 18 17

Directrice : Isabelle Burtman

Le relais est un lieu d'informations, d'écoute et de rencontre, gratuit, qui a pour but de faciliter la vie des Pavillonnais dans leur recherche d'un mode d'accueil.

Il met à disposition la liste des assistantes maternelles agréées disponibles et accompagne les familles dans leurs démarches administratives.

C'est un lieu d'échange pour les assistantes maternelles, les enfants et les parents.

Il communique sur la profession et les conditions d'agrément, ainsi que sur les différents modes d'accueil de la Ville.

- Accueil des assistantes maternelles agréées par le Conseil Général et des enfants, du lundi au vendredi, tous les matins de 9 h à 12 h.
- Accueil du public : lundi, mardi et vendredi de 14 h à 17 h 30, le jeudi de 14 h à 18 h 30 et le premier samedi du mois de 9 h à 12 h.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Place Oissery-Forfry

Tél. : 01 48 47 18 17

Directrice : Isabelle Burtman

Ouvert le mercredi matin de 9 h à 12 h. Le LAEP est un lieu libre et gratuit.

Son rôle est de valoriser la fonction parentale et l'épanouissement des liens parents-enfants, tout en mettant à disposition des enfants un espace de jeu adapté et sécurisé.

La Ville et l'Éducation

✓ **La réforme des rythmes scolaires**

Suite à l'obligation de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, par les services de l'État, qui prévoit le passage à la semaine de quatre jours et demi, l'emploi du temps des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires des Pavillons-sous-Bois est modifié.

Nouveaux horaires :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 16 h 15
- Mercredi : 9 h à 12 h

✓ **La sécurité près des écoles**

Chaque jour, les entrées et les sorties des établissements sont surveillées par des agents municipaux afin d'assurer la sécurité des enfants.

Cette année, afin de limiter la vitesse aux abords des écoles, la Ville s'est dotée de 4 radars pédagogiques : 2 à proximité de l'école Jules Verne et les 2 autres près des écoles Monceau-Fontenoy et Brossolette.

✓ **Les éducateurs sportifs**

L'éducation physique et sportive (EPS) est une discipline obligatoire au programme des apprentissages, assurée par les enseignants. 3 heures hebdomadaires pendant lesquelles les enfants développent leurs capacités physiques. Certains cours sont assurés, en partenariat avec les enseignants, par deux éducateurs sportifs, mis à disposition des écoles par la Ville.

✓ **L'éducation musicale**

Un musicien, titulaire du Diplôme

Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI), assure par rotation dans toutes les écoles élémentaires de la Ville, l'éducation musicale des élèves. Pendant 1 h 30 par semaine, il aide à développer l'esprit critique des enfants, leur créativité sonore ainsi que leur culture musicale.

La Ville au service des écoles

Plus de 200 agents municipaux travaillent au service des écoles :

- 32 Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) aident les enseignants tous les jours.
- 70 animateurs accueillent les enfants le matin et le soir, et les encadrent le temps du midi et en centres de loisirs.
- Environ 100 agents assurent l'entretien, le gardiennage des établissements scolaires, le service de restauration, la sécurité près des écoles.

✓ **Quelques chiffres du budget consacré à la vie scolaire 2014-2015**

- Fournitures scolaires (écoles maternelles et primaires) : environ 124.000 €
- Livres de prix pour les CM2 : 6.600 €
- Jouets de Noël pour les écoles maternelles, participation au spectacle pour les écoles élémentaires et friandises : 31.000 €
- Mobilier scolaire et audio-visuel : 53.000 €
- Achat de tableaux numériques : 15.300 €
- Location de cars et participation aux sorties scolaires : 2.346 € par école
- Classes transplantées (selon projets) : 65.300 €

✓ L'inscription à l'école

Service Enseignement – Jeunesse – Sports

✉ Bureau n° 7 de l'Hôtel de ville

☎ 01 48 02 75 30 + 31/26

Le service est fermé le lundi matin et le 2^e lundi de chaque mois toute la journée.

L'école est obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans.

Les enfants sont admis dès l'âge de 3 ans, en maternelle, en fonction des places disponibles.

Les inscriptions administratives pour les écoles maternelles et élémentaires sont enregistrées à la mairie ; les admissions sont réalisées auprès des directeurs d'école.

Le service Enseignement – Jeunesse – Sports se charge aussi des inscriptions à la restauration scolaire, aux accueils du matin et du soir et des mercredis.

Documents à fournir

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Carnet de santé avec les vaccinations à jour
- Certificat de radiation, délivré par le directeur de l'école (en cas de changement d'école)
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF...)

Pour les personnes hébergées : document administratif justifiant l'adresse des parents de l'enfant, attestation d'hébergement et quittance de loyer de l'hébergeant.

Pour les parents divorcés, une copie du jugement de divorce spécifiant les conditions de garde.




Les écoles maternelles

École Eugène Fischer	4-6, allée Pierre-Brossolette	01 48 02 74 60	Directeur : Jean-Marc Burtscher
École Fontenoy	25, allée de Fontenoy	01 48 49 22 23	Directrice : Sandrine Armand
École Jean Macé (Nouveau)	53, avenue Aristide-Briand	01 41 55 30 51	Directrice : Karine Dalstein
École Jules Verne	3-5, avenue Georges-Pompidou	01 48 02 47 09	Directrice : Francine Renard
École Marguerite Léopold	Allée Louis-Calmanovic	01 48 02 47 13	Directrice : Valérie Lemoine
École Robillard	6-8, allée Robillard	01 48 49 31 43	Directeur : Jean-Pierre Dupuy


Les écoles élémentaires

École Fontenoy (CP et CE1)	25, allée de Fontenoy	01 48 49 22 23	Directrice : Sandrine Armand
École Julie-Victoire Daubié (ex Jean Macé) Nouveau	55, avenue Aristide-Briand	01 48 02 47 00	Directeur : Philippe Laurendeau
École Jules Verne	3-5, avenue Georges-Pompidou	01 48 49 47 09	Directrice : Francine Renard
École Monceau	25, allée de Fontenoy	01 48 49 11 48	Directrice : Agnès Lelouche
École Pierre Brossolette	4, allée Pierre-Brossolette	01 48 02 74 55	Directrice : Chantal Pioche
École Robillard	6-8, allée Robillard	01 48 49 31 43	Directeur : Jean-Pierre Dupuy
École de l'Alliance (enseignement privé)	35/37, allée Robert-Estienne	01 48 48 16 17	Directrice : Arielle Sasportes


Les collèges

Collège Anatole France	49, avenue Georgette-Bach	01 48 49 58 57	Principale : Nathalie Sarrazin
Collège Eric Tabarly	32, avenue Albert-Thomas	01 55 89 15 20	Principal : Eric Candau
Collège de l'Alliance (enseignement privé)	35/37, allée Robert-Estienne	01 48 48 16 17	Principale : Dominique Dahan


Lycée professionnel

LEP Claude-Nicolas-Ledoux	Avenue du 14 juillet	01 48 50 32 00	Proviseure : Muriel Solibieda
---------------------------	----------------------	----------------	-------------------------------

✓ Scolarité

✓ Le RASED – Réseau d'Aide Scolaire aux Enfants en Difficulté

- Pour les écoles Fontenoy, Monceau et Robillard :
Tél. : 01 48 49 22 90
(numéro du psychologue scolaire)
- Pour les écoles Brossolette, Fischer, Julie-Victoire Daubié, Léopold, et Jules Verne :
Tél. : 01 48 47 79 62
(numéro du psychologue scolaire)

Le RASED est un dispositif mis en place par le ministère de l'Éducation nationale contribuant à la politique d'adaptation et d'intégration scolaire.

Il est constitué d'enseignants d'adaptation, de psychologues spécialisés et de rééducateurs menant des actions et un suivi continu des élèves pour réduire les difficultés lorsque l'aide apportée en classe ne permet pas d'atteindre les objectifs visés.

L'accueil du matin et du soir

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les horaires ont été modifiés.

✓ Les accueils du matin

Ces accueils fonctionnent dans toutes les écoles, maternelles et élémentaires. Ils sont ouverts pendant la période scolaire, tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7 h 45 à 8 h 50.

Les enfants sont encadrés par les animateurs qui proposent différentes activités telles que des jeux de société ou des activités manuelles. Ils sont ensuite accompagnés dans la cour de l'école, à 8 h 50.

✓ Les accueils du soir

Les accueils du soir fonctionnent, dans les écoles maternelles, à partir de la sortie des classes à **16 h 15**, jusqu'à 19 h.

Dans les écoles élémentaires, ils fonctionnent après l'étude dirigée, de **17 h 45** à 19 h. Les enfants sont accueillis par le personnel municipal ; des activités variées leur sont proposées en attendant l'arrivée de leurs parents.

Les inscriptions se font auprès des directeurs d'école. La facturation est mensuelle.



A noter

✓ **La restauration scolaire**

La pause déjeuner dure **2 heures**, de **12 h à 14 h**.

Aux Pavillons-sous-Bois, près de 2000 repas sont fabriqués et servis tous les jours, à partir d'aliments frais.

La restauration scolaire obéit à des règles très strictes en matière d'hygiène alimentaire, de fabrication des repas et de stockage des produits.

Toutes les denrées utilisées dans la confection des repas aux Pavillons-sous-Bois sont conformes aux spécifications du **Groupe d'Études des Marchés de Restauration Collective Nationale (GEMRCN)**, selon le décret du 30 septembre 2011.

Les grammages du GEMRCN ont été majorés de 15 %, à la demande de M. le Sénateur-Maire.

20 % des ingrédients qui entrent dans la composition des menus sont d'origine Bio. Ils se décomposent en 5 fruits ou légumes Bio, 5 viandes Bio, 5 céréales Bio, sur un total de 20 repas.

Seuls les produits reconnus par le GEMRCN sont acceptés.

✓ **La commission des menus**

Un suivi régulier de la qualité du service et des repas est établi par la commission des menus.

Elle est composée de Katia Coppi, Adjointe au Maire déléguée à l'Éducation et aux Activités Périscolaires, Conseillère générale, du prestataire qui approvisionne les restaurants en denrées brutes, des directeurs d'école, des représentants de parents d'élèves et de la responsable du service restauration.



Ils se réunissent pour établir le bilan de la restauration scolaire de la période écoulée et réfléchir aux éventuelles améliorations.

✓ **Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**

Certains enfants présentent des allergies alimentaires et ne peuvent pas manger les repas proposés par la restauration scolaire.

Ils peuvent, cependant, être accueillis et apporter leurs propres déjeuners qu'ils prendront avec les autres enfants.

Pour cela, les parents doivent compléter un dossier.

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera signé entre la famille, l'école, la municipalité, le médecin scolaire et l'allergologue de l'enfant.

A noter :

Les menus sont publiés chaque semaine sur le site Internet de la Ville : www.les-pavillons-sous-bois.fr Rubrique Menu des cantines depuis la page d'accueil.

✓ Scolarité

Les études dirigées

Elles ont lieu dans les écoles élémentaires de 16 h 15 à 17 h 45, et sont assurées par les enseignants ou par des animateurs diplômés (niveau Bac) qui veillent à la bonne compréhension et au bon apprentissage des leçons. Ensuite, les enfants peuvent bénéficier de l'accueil de l'école de 17 h 45 à 19 h.

Les inscriptions se font auprès des directeurs d'école. La participation à l'étude dirigée fait l'objet d'une tarification mensuelle à la présence.

Retrouvez toutes les informations sur le site Internet :

www.les-pavillons-sous-bois.fr

Les associations d'accompagnement à la scolarité

Ces associations sont habilitées par le Comité Départemental des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

✓ **Accompagnement Scolaire des Pavillons – ASP**

Président : Guy Lefrançois

Maison des Services Publics
Claude Erignac : 1, allée de Berlin

Tél. : 06 13 06 40 85

L'accompagnement à la scolarité s'adresse à tous les élèves du cours préparatoire à la classe de 3^e, quel que soit le niveau.

L'aide apportée aux enfants concerne l'organisation de leur travail, l'utilisation d'outils et l'apprentissage de l'autonomie.

Locaux

18, allée Sainte-Anne

Tél. : 09 63 45 69 18

110-112, avenue Aristide-Briand (Nationale 3)

Tél. : 01 48 48 63 80

Allée Clément-Ader (La Poudrette)

Tél. : 09 66 12 52 97

Appel aux bénévoles : afin d'assurer sa mission, l'ASP recherche constamment des bénévoles disponibles à raison d'une heure ou plus par semaine, entre 17 h et 19 h, hormis le week-end et les vacances scolaires.

✓ **Association Pavillonnaise pour la Jeunesse et la Culture – APJC**

Présidente : Katherine Sanvert

Directeur : Franck Gautier

23, allée Etienne-Dolet

Tél. : 01 48 02 07 79

Site : www.apjc.org

Courriel : infos@apjc.org

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 18 h 30,

Activités : l'accompagnement à la scolarité s'adresse aux élèves des classes de CE2 à la 5^e et s'appuie sur un temps d'aide aux devoirs, suivi d'un temps ludo-éducatif comprenant des ateliers jeux.

Des espaces multimédia sont disponibles et, pour travailler également les aspects de confiance en soi, de vie de groupe, l'APJC intègre des ateliers de pratique théâtrale.

L'action est coordonnée par une salariée et s'appuie sur une implication bénévole importante.

La facturation

Toutes les activités sont regroupées sur une seule facture qui détaille le coût par enfant et par type de prestation.

Les moyens de paiement sont diversifiés : espèces, chèque (libellé à l'ordre du Trésor public) et carte bancaire (à régler auprès de la régie centrale de l'Hôtel de ville).

Récemment, a été mis en place, le paiement par prélèvement automatique. Formulaire de prélèvement disponible au service Enseignement – Jeunesse – Sports.

Grâce à la mise en place de téléprocédures sur le site Internet de la Ville, le règlement des titres est possible, en ligne, via l'application TIPI.

www.les-pavillons-sous-bois.fr

✓ Les tarifs 2014-2015

• L'accueil du matin

Prix par enfant et par jour : 1,09 €

À partir de deux enfants, le tarif de l'accueil du matin, par enfant et par jour, est de 1,04 €

• La restauration scolaire

Repas par enfant et par jour : 3,60 €

• L'accueil du soir et l'étude dirigée

- L'accueil du soir maternelle : 1,77 € par enfant et par jour

A partir de deux enfants, le tarif de l'accueil du soir, par enfant et par jour, est de 1,67 €

- L'étude dirigée de 16 h 15 à 17 h 45 :

1,77 € par enfant et par jour

A partir de deux enfants, le tarif de l'étude dirigée, par enfant et par jour, est de 1,67 €

- L'accueil du soir élémentaire de 17 h 45 à 19 h : 0,89 € par enfant et par jour

A partir de deux enfants, le tarif de l'accueil

du soir, par enfant et par jour, est de 0,84 €

Une réduction pourra être accordée selon le barème établi par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) en fonction du revenu de la famille et ce, sous certaines conditions.

✓ Le quotient familial

La participation financière des familles est calculée en fonction des revenus.

Une fois obtenu, le quotient familial est valable pour toutes les activités se rapportant à celui-ci : les classes transplantées, les mini-séjours, les centres de vacances et le Conservatoire municipal.

Calculer le quotient familial est très simple. C'est le rapport entre le montant du revenu brut global (qui apparaît sur votre fiche d'imposition) divisé par 12 (le nombre de mois dans une année), et le nombre de parts fiscales. Ce calcul est renouvelable tous les ans.

$$\begin{array}{c} \text{Quotient Familial} \\ = \\ \frac{\text{Revenu brut global annuel} \\ \text{divisé par 12 mois}}{\text{Nombre de parts fiscales}} \end{array}$$

Grâce à la mise en place d'un nouveau site Internet, un module de calcul en ligne du quotient familial, facile d'utilisation, a été créé.

✓ Les aides financières

Selon les revenus du foyer, des aides financières peuvent être demandées à la CAF (notamment pour les séjours de vacances), au comité d'entreprise, ou encore, en fonction de la situation familiale, au CCAS.

Les adresses utiles

✓ **Éducation nationale**

Rectorat de l'Académie de Créteil

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil cedex

Tél. : 01 49 81 60 60

Inspection Académique de Bobigny

8 rue Claude-Bernard
93 008 Bobigny cedex

Tél. : 01 43 93 70 50

Courriel : ia93@ac-creteil.fr

Site : www.dsden93.ac-creteil.fr

Circonscription de Livry-Gargan Les Pavillons-sous-Bois

Inspection de l'Éducation nationale
45, boulevard Roger-Salengro
93 190 Livry-Gargan

Tél. : 01 43 30 29 96

DDEN – Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation nationale

Présidente de l'Union Locale :

M^{me} Weintraub

23, rue Jules-Vallès
93 190 Livry-Gargan

Tél. : 01 43 30 74 91

Courriel : dden.seine.saint.denis@gmail.com
nicole.weintraub6@wanadoo.fr

✓ **Administrations et services publics extérieurs**

CIDJ : Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse

101, quai Branly
75 015 Paris

Tél. : 01 44 49 12 00

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

17, rue Auguste-Polissard
93 140 Bondy

Tél. : 01 48 47 28 85

Centre de Protection Maternelle Infantile (PMI)

1, allée Louis-Calmanovic

Tél. : 01 48 47 93 59

✓ **Les associations de parents d'élèves**

Ces associations disposent de panneaux d'affichage et de boîtes aux lettres à l'entrée des établissements scolaires. Les élections des représentants des parents d'élèves se déroulent à la mi-octobre. Tous les parents d'élèves sont électeurs.

✓ **Vacances scolaires 2014-2015 Zone C**

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris et Versailles.

Rentrée scolaire des élèves :

le mardi 2 septembre 2014

Toussaint :

du samedi 18 octobre
au lundi 3 novembre 2014

Noël :

du samedi 20 décembre 2014
au lundi 5 janvier 2015

Hiver, zone c :

du samedi 14 février 2015
au lundi 2 mars 2015

Printemps, zone c :

du samedi 18 avril 2015 au lundi 4 mai 2015

Début des vacances d'été :

le samedi 4 juillet 2015

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

L'accueil de loisirs

✓ Fonctionnement

Les centres de loisirs accueillent vos enfants le mercredi de 12 h à 19 h et tous les jours pendant les vacances scolaires, de 7 h 45 à 19 h.

Un grand nombre d'activités est proposé aux enfants.

Elles sont organisées et encadrées par des animateurs, et sélectionnées en fonction de leur groupe d'âge et de leurs envies.

Ils peuvent choisir entre des activités manuelles (peinture, perles, modelage), d'expressions corporelles (danse, théâtre) et physiques (jeux d'équipe, sports).

L'année est rythmée par des thèmes à vocation pédagogique (comme l'apprentissage de la nature, de la géographie ou encore de l'histoire) ou ludiques, en lien avec certains moments de l'année (les fêtes de fin d'année, le printemps, Halloween, etc.)

De nombreuses sorties sont programmées : des pique-niques, balades en forêt, visites de fermes pédagogiques, de bases de loisirs ou encore séances de cinéma et visites de musées.

La participation au centre de loisirs fait l'objet d'une tarification à la présence.

Tarif à la journée : 6,34 €

L'inscription préalable est obligatoire pour l'admission au centre de loisirs, le nombre de places étant limité à l'habilitation accordée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

✓ Les mini-séjours

L'été, les centres de loisirs organisent des mini-séjours d'une durée de 5 jours. Les enfants sont encadrés par les animateurs, et hébergés dans un lieu agréé, le temps de l'escapade.

Ces excursions s'adressent aux enfants fréquentant les centres de loisirs et permettent la découverte de nouveaux environnements, tout en apprenant à vivre en collectivité dans une ambiance conviviale.

Informations :

✉ **Service Éducation – Jeunesse
– Sports**

Bureau n° 7 – Hôtel de ville

📞 **01 48 02 75 11/51**



✓ Loisirs

✓ Les centres de loisirs maternels (de 3 à 6 ans)

École Eugène Fischer	2, allée Pierre-Brossolette	Tél. : 01 48 02 74 59
École Fontenoy	25, allée Fontenoy	Tél. : 01 48 49 22 24
École Jules Verne	1-3, avenue Georges-Pompidou	Tél. : 01 48 47 71 90
École Marguerite Léopold*	97, avenue Aristide-Briand	Tél. : 01 48 49 06 95
École Robillard	6-8, allée Robillard	Tél. : 01 48 48 28 34

* Regroupe les enfants de Jean-Macé maternelle

✓ Les centres de loisirs élémentaires (de 6 à 12 ans)

École Jules Verne	1-3, avenue Georges-Pompidou	Tél. : 01 48 02 15 32
École Julie-Victoire Daubié	55, avenue Aristide-Briand	Tél. : 01 41 64 17 90
École Monceau	25, allée Fontenoy	Tél. : 01 48 49 11 49
École Pierre Brossolette	4, allée Pierre-Brossolette	Tél. : 01 48 02 74 57

✓ Atout'sports et loisirs (de 12 à 17 ans)

Le centre Atout'sports et loisirs propose aux jeunes pavillonnais des sorties culturelles et sportives pendant les vacances scolaires, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30.

Tarif adhésion : 5,46 €.

Les sorties sont facturées entre 1 et 5 €.

Les inscriptions se font sur le lieu d'accueil ou à l'Hôtel de ville, au Service des Sports.

Service des Sports

Tél. : 01 48 02 75 73

✓ Association APJC

L'APJC accueille les enfants en maternelle, élémentaire et collège en centre de loisirs pour des activités spécifiques telles que l'éveil musical ou corporel, le dessin, le théâtre, la danse, etc.

Les séances durent de 45 minutes à deux heures selon les activités.

L'APJC propose également des activités de

loisirs pour les adolescents de 11 à 17 ans, les samedis de 14 h à 18 h et pendant les vacances scolaires.

L'association permet aux jeunes, accompagnés par un animateur expérimenté, d'organiser leurs séjours de vacances.

Tél. : 01 48 02 07 79

✓ Loisirs

Les tarifs 2014-2015

Le tarif journalier par enfant pour les centres de loisirs est de 6,34 €.

Des réductions sont possibles selon les ressources ; plus d'informations au CCAS.

L'adhésion annuelle par enfant pour Atout'sports et loisirs est de 5,46 €, en plus des participations aux frais de sorties.

Les centres de vacances

Des séjours de vacances sont organisés par la Ville pour les enfants Pavillonnais et

rythment les saisons avec la découverte d'activités sportives et culturelles.

- 1 séjour d'hiver, en février, avec pratique du ski
- 4 séjours d'été pour les enfants de 6 à 12 ans
- 2 séjours d'été pour les jeunes de 13 à 15 ans

Les dates d'inscriptions et les informations sont communiquées grâce à des documents dans les écoles.

Les tarifs des centres de vacances sont soumis au quotient familial.





Bibliothèque municipale

✉ 8, allée Robillard
☎ 01 48 47 95 54

✓ La cotisation annuelle

- 3,60 € pour les pavillonnais
- 5,65 € pour les non-pavillonnais
- gratuite pour les pavillonnais âgés de moins de 18 ans et les personnes allocataires du RSA sur justificatif.

La bibliothèque se transforme et va connaître dans les mois à venir, des travaux de rénovation.

Romans, documentaires et abonnements

pour adultes et enfants sont proposés au sein de l'établissement.

Dès septembre, de nouvelles animations seront programmées un samedi matin par mois autour des nouveaux ouvrages.

Pour les plus jeunes, un samedi matin par mois, parents et enfants de moins de 3 ans sont invités à écouter des histoires et des comptines. Nombre de places limité, merci de réserver.

Nouveaux horaires :

La bibliothèque est ouverte le mardi de 14 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 18 h sans interruption, le vendredi de 14 h à 18 h et le samedi de 10 h à 18 h sans interruption.

Fermeture au public le lundi et le jeudi (jours réservés à l'accueil des scolaires et structures de la Petite enfance)

Conservatoire Hector Berlioz

✓ Musique, Danse, Art dramatique

77, 79 allée Danielle-Casanova

☎ 01 41 55 17 60

📠 01 48 48 77 96

Courriel :
conservatoire_psb@yahoo.fr

Présent depuis plus de 20 ans, le Conservatoire à rayonnement communal Hector Berlioz s'est installé dans les locaux actuels en 2000.

Directeur : Frédéric Loisel

Sa capacité est de 600 élèves pour 40 enseignants.

Les préinscriptions sont enregistrées dès le mois de juin pour la saison suivante, et les inscriptions définitives, fin août.

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h ; mercredi de 9 h 15 à 18 h.

Le conservatoire est fermé le samedi et dimanche (sauf concerts ou spectacles).

✓ Pour les enfants

• La musique

La formation musicale : éveil dès la moyenne section de maternelle

Les pratiques individuelles :

Éveil dès l'entrée en classe préparatoire

Claviers : piano, accordéon

Cordes : alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique

Musiques actuelles : guitare électrique, guitare basse, guitare jazz

Percussions : batterie, percussions

Vents : clarinette, saxophone, trompette, flûte traversière

Musique ancienne : flûte à bec, hautbois baroque, clavecin

Voix : chant lyrique, maîtrise

MAO : Musique Assistée par Ordinateur

Les pratiques collectives

Chorale, Chœur adulte, Ars Lyrica

Orchestre : 1^{er}, 2^e, 3^e cycles

Atelier rock, atelier jazz (enfant et adulte).

Ensemble de percussions, guitares, musique de chambre, soundpainting

• La danse

La danse classique et contemporaine

Éveil dès la moyenne section de maternelle

Cycles 1 à 3 : entrée dès le CP

La danse Jazz (dès 15 ans)

• L'art dramatique

Cycle 1 (enfant) : 9-12 ans

Cycle 2 (adolescent) : 13- 18 ans

N.B. : les disciplines sont divisées en trois cycles (de 3 à 5 ans). À chaque fin de cycle, l'élève doit passer un examen afin d'évaluer ses acquis.



✓ Culture

✓ Pour les adultes

Les pratiques collectives

- Ars lyrica, chœur adulte, atelier jazz, danse

Les pratiques individuelles

- Formation musicale
- Instruments

✓ Modalités d'inscriptions

Pièces à fournir :

- Une photo d'identité
- La feuille d'imposition de l'année en cours
- Un chèque libellé à l'ordre du Trésor public

Calculez votre quotient familial à partir de la formule ou depuis le site Internet de la Ville (www.les-pavillons-sous-bois.fr) et découvrez le tarif dans le tableau ci-après. Chaque discipline représente un tarif.

$$\text{Calcul du quotient familial (QF)} = \frac{\text{Revenu brut global annuel divisé par 12 mois}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Pour les personnes n'habitant pas la Ville des Pavillons-sous-Bois, les tarifs sont majorés de 60 %.

Tarifs rentrée 2014

Quotient Familial	Formation Musicale Instrument Danse	Formation musicale – Instrument Danse – Art Dramatique			Danse Chorale Atelier Jazz	Formation musicale Instrument
	Éveil	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Adulte	Adulte
Jusqu'à 241 €	31,97 €	31,69 €	39,96 €	47,95 €	39,96 €	47,95 €
242 € à 483 €	45,28 €	45,28 €	56,60 €	67,92 €	56,60 €	67,92 €
484 € à 725 €	63,93 €	63,93 €	79,92 €	95,90 €	79,92 €	95,90 €
726 € à 968 €	90,57 €	90,57 €	113,21 €	135,85 €	113,21 €	135,85 €
969 € à 1 209 €	122,53 €	122,53 €	153,17 €	183,80 €	153,17 €	183,80 €
1 210 € à 1 451 €	165,16 €	165,16 €	206,44 €	247,73 €	206,44 €	247,73 €
1 452 € à 1 694 €	191,80 €	191,80 €	239,75 €	287,70 €	239,75 €	287,70 €
1 695 € à 1 936 €	218,42 €	218,42 €	273,03 €	327,63 €	273,03 €	327,63 €
Plus de 1 936 €	234,41 €	234,41 €	293,01 €	351,62 €	293,01 €	351,62 €

CECAS

**Centre d'Expression Culturelle,
Artistique et Sportive
Spectacle – Cinéma – Expositions
Espace des Arts – Salle Philippe Noiret**

Présidente : Catherine Leconte

La salle Philippe Noiret de l'Espace des Arts a une capacité maximale de 850 places assises et accueille des spectacles professionnels de musique, de théâtre, d'humour...

L'identité de la salle est axée autour de la musique jazz, avec notamment un événement majeur créé il y a 9 ans : le Pavillons Jazz Festival.

Le CECAS-Espace des Arts programme également dans la salle Philippe Noiret une quinzaine de séances de cinéma par semaine et travaille avec les établissements scolaires pour le développement de l'éducation à l'image. La salle est classée Art et Essai depuis 2010.

Dans la Galerie Jean-Baptiste Claudot située au 1^{er} étage de l'Espace des Arts, sont

programmées une dizaine d'expositions par an. Le lieu met un point d'orgue à donner une visibilité aux artistes émergents.

L'accueil billetterie est ouvert le mercredi de 10 h 30 à 12 h et du lundi au dimanche de 14 h à 19 h 30.

✉ **Place Charles-de-Gaulle
144, avenue Jean-Jaurès
93 320 Les Pavillons-sous-Bois**

☎ **01 41 55 12 80**

Courriel :
espacedesarts@wanadoo.fr
Site Internet : www.cecas.net

Facebook :
Espace des Arts – CECAS
Twitter : [espacedesarts93](https://twitter.com/espacedesarts93)

Information sur les films en salle :

Ou sur Internet sur www.cinefil.net
ou www.allociné.fr



✓ Sport

Équipements sportifs municipaux

La municipalité met des équipements sportifs à disposition des associations et des écoles pavillonnaises, et se charge de leur entretien.

✓ Salle de Sports Lino Ventura

3, allée de Berlin

Tél. : 01 48 02 74 01 – 06 20 09 86 81

Activités multisports



✓ Stade Léo Lagrange

20, avenue Anatole-France

Tél. : 01 48 48 12 43 – 06 03 80 18 36

Équipements :

- 1 terrain de football engazonné
- 1 terrain de football recouvert d'une pelouse synthétique
- 1 gymnase dont la rénovation complète s'est achevée cet été.
- 4 courts de tennis couverts (2 en ciment, 2 en terre battue)
- 4 courts de tennis extérieurs (2 en dur, 2 en terre battue)
- 1 terrain de basket (extérieur)
- 1 terrain de handball (extérieur)
- 1 stabilisé gris

✓ Gymnase Jean Macé

55, avenue Aristide-Briand

✓ Dojo Michel Declève

Salle de judo, jujitsu, gymnastique d'entretien inaugurée en 2014

7, allée de Berlin.

Entrée par le parking de la Salle de Sports Lino Ventura

Tél. : 01 41 55 03 24



✓ Salle de tennis de table

Cour de l'école Jean-Macé
53, avenue Aristide-Briand

✓ Salle de gymnastique de l'Espace des Arts

Place Charles-de-Gaulle

Les associations sportives de la Ville des Pavillons-sous-Bois

✓ SEP Omnisport

Présidé par Agnès Rol

Les associations sportives de l'athlétisme/gymnastique, du basket-ball, du cyclisme, du football, de la pétanque et du tennis de table sont regroupées au sein du SEP omnisports.

Stade Léo Lagrange

20 avenue Anatole-France

Secrétariat : Sophie Duca

Tél. : 01 48 47 86 60

Courriel : seppav@free.fr

✓ SEP Athlétisme

Présidé par Jean-Pierre Roux

Âge : à partir de 5 ans (au 1^{er} septembre 2014). Pour la nouvelle catégorie Parent-Baby : 3 et 4 ans (au 1^{er} septembre 2014).

Lieu d'entraînement : Stade Léo Lagrange

Activités :

Courses de vitesse, de demi-fond et de haies. Lancers de poids, javelot, disque et marteau. Sauts en hauteur, en longueur, triple sauts et perche. Cross en hiver.

Cotisations :

- Entre 85 € et 100 € par an selon la catégorie, avec les réductions famille.
- 125 € par an pour la catégorie Parent-Baby.

Inscriptions :

Une permanence est organisée au stade Léo Lagrange le mardi et le vendredi de 18 h 30 à 19 h 30 pendant tout le mois de septembre.

Attention : seuls les dossiers complets pourront être enregistrés.

Formulaire d'inscription téléchargeable sur le site Internet :

www.sep-athletisme.clubeo.com

Documents à fournir avec le formulaire d'adhésion :

- un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme de moins de 3 mois
- une photocopie de la pièce d'identité
- une photo d'identité
- deux enveloppes timbrées à votre adresse

Contacts : Agnès Rol

Tél. : 06 68 16 08 67

(à partir de 18 h 30)

Site : www.sep-athletisme.clubeo.com

✓ SEP Gymnastique

Présidé par Jean-Pierre Roux

Activités proposées :

gymnastique d'entretien, step, Zumba, stretching

Âge : de 16 à 96 ans

Lieu d'entraînement :

Espace des Arts, 144 avenue Jean-Jaurès (studio de danse ou salle Mozart)

Horaires :

- Lundi : 9 h 15 – 10 h 15 ; 18 h – 21 h
- Mardi : 9 h 15 – 13 h 15 ; 19 h – 21 h
- Mercredi : 18 h 15 – 20 h 15
- Jeudi : 18 h – 21 h
- Vendredi : 9 h 15 – 13 h 15 ; 19 h – 21 h

Cotisations :

- 115 € pour 1 an (paiement en deux fois possible)
- Pour une inscription après le 15 octobre, 125 €
- Inscription de septembre à janvier ou de février à juin : 80 €

Pas de cours pendant les vacances scolaires.

Inscriptions : Lors du Forum des associations le dimanche 7 septembre, ou auprès des professeurs.

Un cours d'essai gratuit.

Pièces à fournir :

- un certificat médical
- un bulletin d'inscription
- un chèque libellé à l'ordre du SEP ATHLÉTISME
- deux photos d'identité
- une enveloppe timbrée à l'adresse de l'adhérent

Contacts : Isabelle (à partir de 20 h)

Tél. : 01 43 51 29 44

Sophie Duca

Tél. : 01 48 47 86 60

✓ SEP Basket ball

Présidé par Laurent Lapleige

Âge : 5 ans à Vétéran

Lieux d'entraînement : Salle de Sports Lino Ventura et gymnase Léo Lagrange

Cotisations : Le montant des cotisations

✓ Sport

est compris entre 120 € et 160 €, selon les catégories. Un tarif réduit pour les filles est en place.

Inscriptions (en septembre) :

- Au stade Léo Lagrange :
le mercredi de 14 h à 20 h
le samedi de 14 h à 16 h

Documents à fournir :

- Pour les nouveaux adhérents, deux formulaires seront à remplir sur place.
- deux photos d'identité
- la photocopie de la pièce d'identité de l'adhérent
- un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique du basket-ball
- deux enveloppes timbrées à l'adresse de l'adhérent

Contact : Nathalie Anicet

Tél. : 06 60 33 29 00 (après 20 h)

Courriel : nathalieanicet@yahoo.fr

Site Internet : sep-basketball.clubeo.com

✓ SEP Cyclisme

Présidé par Jean-Paul Travaillé

Accueil des cyclistes hommes et femmes à partir de 18 ans

Lieu d'entraînement : les routes de France

La section se réunit le premier lundi du mois de 19 h à 21 h à la Salle de Sports Lino Ventura

Cotisations :

Adhésion : 100 € plus le prix de la licence

Inscriptions : Toute l'année

Contact : Jean-Paul Travaillé

Tél. : 06 64 27 69 63

Site Internet : www.teamcyclistesep.fr

✓ SEP Football

Présidé par Michel Hardelin

Âge : de 6 ans à 77 ans

Lieu d'entraînement : Stade Léo Lagrange

Cotisations :

- Pour les garçons : de 130 € à 160 €
- Pour les féminines : de 50 € à 130 €

Inscriptions :

Tous les mercredis après-midi du mois de septembre, de 14 h à 17 h (en fonction des places disponibles)

Les horaires d'entraînements seront communiqués sur le site Internet du SEP Football, à partir du mois de septembre.

www.sep-football.footeo.com

Contact :

Tél. : 01 48 47 86 60

Lundi, mardi, vendredi. Le matin de 9 h 30 à 12 h et l'après-midi de 14 h à 16 h.

Pour de plus amples informations, adressez-vous à Sophie Duca au 06 79 61 82 63 (9 h 30 à 19 h)

Courriel : seppav@free.fr

✓ SEP Pétanque

Présidé par Jean-Pierre Lefevre

Âge : à partir de 7 ans

Lieu d'entraînement : Stade Léo Lagrange

Cotisations :

- Gratuite pour les enfants.
- 50 € pour les seniors et féminines.
- 10 € pour les juniors.

Inscriptions : Début décembre de chaque année.

Documents à fournir :

- le bulletin d'inscription à remplir
- certificat médical d'aptitude
- une photo d'identité (pour les nouveaux adhérents)

Contact :

Tél. : 01 48 47 89 14

Courriel : sep.petanque@free.fr
Site Internet :
<http://blogpetanque.com/seppetanque>

✓ SEP Judo

Présidé par Jérémy Inard

Directeur technique : Thierry Rodriguez (6^e Dan titulaire du DESJEPS)

Activités proposées :

baby-judo (dès 4 ans), judo (dès 6 ans), jujitsu (à partir de 13 ans), musculation et gymnastique de la forme (avec un accès au sauna).

Le jujitsu se décline en 3 pratiques :

- Ne Waza (au sol), combat en 3 parties (coup de pieds-mains, saisies et soumissions au sol)
- Duo (expression technique)
- Taïso (gymnastique de la forme)
- Initiation Kendo, Chanbara, Ne-Waza

Lieu d'entraînement :

Dojo Michel Declève, 7 allée de Berlin, entrée par le 5, parking de la Salle de Sports Lino Ventura

Cotisations :

- Baby-Judo : 135 €
- Taïso : 135 €
- Ceinture Noire : 141 €
- Judo, Jujitsu : 175 €
- Tarif dégressif pour le même foyer fiscal.
- Licence : 35 €

Inscriptions : Permanence au dojo le samedi 6 septembre 2014, à partir de 14 h.

Documents à fournir :

- licence-assurance à signer
- une photo d'identité
- une enveloppe timbrée à l'adresse de l'adhérent
- un certificat médical d'aptitude
- une fiche d'inscription à remplir

Contacts :

Tél. : 01 41 55 03 24
Portable du club : 06 58 75 80 96
Direction technique : 06 63 65 61 40

Courriel : thierrycec@hotmail.fr

✓ SEP Tennis

Présidé par Sophie Dubosc

Loisir et compétition

Âge : à partir de 4 ans

Lieu d'entraînement : stade Léo Lagrange – Club-House

4 terrains couverts
(2 en dur et 2 en terre battue)

Cotisations : à partir de 162 € pour les enfants, et de 212 € pour les adultes.

Inscriptions :

- Lors du Forum des associations le dimanche 7 septembre.
- Le 3 septembre de 15 h à 20 h.
- Le 5 septembre de 15 h à 20 h.
- Le 6 septembre de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h.
- Le 10 septembre de 14 h à 18 h.
- Le 13 septembre de 14 h à 18 h.
- Le 14 septembre de 10 h à 15 h.

Contact :

Tél. : 01 48 48 83 31
Courriel : septennis@free.fr

✓ SEP Tennis de table

Présidé par Cédric Bedouet

Âge : à partir de 7 ans

Lieu d'entraînement : école Jean Macé 53, avenue Arsitide-Briand

Cotisations :

- seniors : 140 €
- jeunes : 130 €

✓ Sport

- féminines : 70 €
- 1^{re} année découverte : (sans compétition) 100 €, sauf féminines
- Supplément pour ceux qui participent aux individuelles de 30 à 42 € suivant la catégorie.

Demi-tarif à partir du 3^e membre d'une même famille sauf pour féminines et 1^{re} année découverte.

Inscriptions :

- lundi 8 et mardi 9 septembre à partir de 18 h.
- Lors du Forum des associations le 7 septembre.
- Avoir un certificat médical à la pratique du Tennis de Table (et non Ping-Pong)

Contact :

Pascal Putigny (secrétaire)

Tél. : 06 09 78 57 10

Salle : 01 48 48 88 09 aux horaires ci-dessus

Courriel : pascal.putigny@free.fr

Site Internet :

www.septennisdetable.clubeo.com

✓ BCP Pavillonnais 93

Présidé par Yohan Nonotte

Activité proposée : Badminton

Âge : à partir de 7 ans

Lieu d'entraînement : Salle de Sports Lino Ventura et gymnase Léo Lagrange

Cotisations :

- adultes : 126 €
- jeunes : 136 €

Réduction de 10 € pour les Pavillonnais, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Inscriptions :

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription à remplir (disponible sur le site Internet ou sur place)
- Certificat médical fédéral obligatoire ; formulaire disponible sur le site Internet ou sur place.

Contact :

Yohan Nonotte

Tél. : 06 12 31 61 28

Courriel : bad.bcp93@gmail.com

Site Internet : www.bcp93.com

✓ Yogaminad's

Présidé par Sandrine Soliman

Activités proposées : cours de yoga

Lieux d'entraînement :

- Gymnase, 55 avenue Aristide-Briand 93 320 Les Pavillons-sous-Bois (adultes) : le vendredi de 18 h 30 à 20 h
- Dojo Michel Declève le jeudi de 20 h à 21 h 30

Cotisations :

- Adhésion à l'association : 20 €
- 240 € pour les adultes (1 h 30 par semaine)

Inscriptions :

- Le dimanche 7 septembre au Forum des associations
- Aux horaires des cours

Début des cours : 18 septembre

Contacts :

Catherine Le Gallo

Tél. : 01 48 47 32 52 – 06 12 54 17 16

Courriel : catherine.legallo@sfr.fr

Ville des Pavillons-sous-Bois – Guide de la Rentrée - N°4 – Edition 2014-2015 – Tirage : 12 500 exemplaires
Directeur de la publication : Philippe Dallier – Rédaction, photos – Service Communication
Tél. : 01 48 02 75 81 – Infographie, impression : – LNI Gennevilliers – Tél. : 01 40 85 74 85 – Distribution : Espace
Impression – Tél. : 01 46 70 12 21



Mairie des Pavillons-sous-Bois

Place Charles-de-Gaulle

93320 Les Pavillons-sous-Bois

Tél. : 01 48 02 75 75

www.les-pavillons-sous-bois.fr

mairie@lespavillonssousbois.fr

